Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251208-D2025-363-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/12/2025
Publication : 08/12/2025

DÉCISION

CONCLUSION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU), DES BONUS « MIXITÉ SOCIALE », « INCLUSION HANDICAP », « TERRITOIRE CTG » ET « ATTRACTIVITÉ », AINSI QUE LE FINANCEMENT DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE L'EURE À LA HALTE GARDERIE LES MARMOUSETS ET AU MULTI-ACCUEIL ABEL LEFEVRE

8.2 - Aide sociale

GS/DM/IG/FM/MC
N°D2025-363

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code d'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1 et suivants,*
***Vu** le 3° de la délibération n°2021-075 B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter la liquidation des subventions et participations aux organismes extérieurs d'un montant inférieur à 23000€ et prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants conclus sans effet financier pour la communauté d'agglomération ou ayant pour objet la perception d'une recette non fiscale ou dont les engagements financiers sont inférieurs à 23000€ HT sur un exercice civil,*
***Vu** la délibération n°CC2025-022 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant approbation et autorisation de signature de la Convention Territoriale de Services aux Familles (CTSF) conclue entre la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, les communes signataires et les caisses d'allocations familiales (CAF) de l'Eure et de l'Eure-et-Loir,*
***Vu** le projet de Convention d'Objectifs et de Financement définissant les modalités d'intervention, de calcul et de versement de la prestation de service unique (PSU) des « multi-accueils » et « haltes-garderies », des bonus « mixité sociale », « inclusion handicap », « territoire CTG » et « attractivité », financement des journées pédagogiques avec La Caisse D'allocations Familiales (CAF) de l'Eure,*

Considérant que dans le cadre de sa politique en faveur de l'accès de tous les jeunes enfants aux modes d'accueil, la CAF de l'Eure soutient le développement et le fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant par l'octroi d'une subvention de prestation de service unique (PSU),
Considérant par ailleurs que la CAF de l'Eure verse des aides complémentaires à savoir le « bonus mixité sociale », le « bonus inclusion handicap », le « bonus territoire CTG », le « bonus «attractivité » et finance des journées pédagogiques aux structures soutenues par une collectivité locale engagée auprès de la CAF de l'Eure dans un projet de territoire au service des familles,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251208-D2025-363-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception : 08/12/2025
Publication : 08/12/2025

Considérant la nécessité de signer les conventions d'objectifs et de financement définissants les modalités d'intervention, de calcul et de versement de la PSU, pour les structures « multi accueil » et « halte-garderie » ainsi que des bonus « mixité sociale », « inclusion handicap », « territoire CTG », « attractivité » ainsi que le financement des journées pédagogiques avec la CAF de l'Eure,
Considérant que les équipements concernés par les présentes conventions sont la halte-garderie Les Marmousets et le multi-accueil Abel Lefevre ,
Considérant que l'action sociale de la branche Famille de la Sécurité sociale s'inscrit également dans le cadre de la Convention Territoriale de Services aux familles (CTSF),
Considérant que cette convention d'objectifs et de financement tient compte des nouveaux objectifs poursuivis en faveurs de l'accueil des enfants et des jeunes, qui sont prévus par la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023 – 2027 de la branche Famille de la Sécurité sociale pour la période de 2023-2027 qui définit les priorités d'intervention et les moyens des caisses d'allocations familiales,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE les conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Eure pour la halte-garderie Les Marmousets et le Multi-accueil Abel Lefevre pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 concernant les modalités d'intervention, de calcul et de versement de la PSU, des bonus « mixité sociale », « inclusion handicap », « territoire CTG », « attractivité » ainsi que du financement des journées pédagogiques.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 08 DEC. 2025

Le Président,

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 08 DEC. 2025